

# Fiche d'information pour l'intégration des questions environnementales et climatiques dans l'aperçu des besoins humanitaires

## Secteur du logement

La présente fiche d'information a été élaborée par le Groupe sectoriel du logement à l'intention des coordonnateurs du Groupe au niveau national afin de les guider dans l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le chapitre consacré au logement de l'aperçu des besoins humanitaires. Même si l'accent est mis sur le logement, nombre des mesures suggérées peuvent également contribuer à l'établissement du profil environnemental global pour l'aperçu des besoins humanitaires, y compris pour d'autres secteurs. Ces orientations peuvent également être utilisées pour élaborer les stratégies des Groupes sectoriels du logement<sup>1</sup>. L'intégration des questions environnementales et climatiques est nécessaire pour nous assurer que nous répondons aux besoins des populations touchées et que nous prenons en compte et atténuons l'impact environnemental des programmes de logement et d'établissements humains, conformément aux normes humanitaires et au principe de « ne pas nuire ».

## Principes directeurs (processus)

1. **Associer un spécialiste de l'environnement à l'élaboration du chapitre dédié au logement de l'aperçu des besoins humanitaires** dans la mesure du possible, par exemple un conseiller en environnement au sein du pays ou de l'équipe de soutien du Groupe sectoriel du logement.
2. **Analyser les capacités existantes aux niveaux communautaire, local et national pour recenser, évaluer et gérer les questions environnementales et ce que font les autres parties prenantes** (gouvernement, protection civile/défense, armée, ONU, organisation non gouvernementales internationales, organisations non gouvernementales (ONG) locales) et tout mécanisme de coordination en place, tel qu'un groupe de travail sur l'énergie et l'environnement, un groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe (RRC) ou des partenariats interorganisations axés sur la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Ces orientations ont été élaborées à la suite d'[un examen](#) de la prise en compte des questions environnementales et climatiques dans les aperçus des besoins humanitaires, les appels éclairés et les plans d'intervention humanitaires (PIH) ainsi que dans les plans d'intervention en cas de crise soudaine depuis 2022.

3. **Consulter et associer les acteurs environnementaux en ce qui concerne les risques associés au programme de logement** en vue d'un partenariat potentiel – cela comprend les acteurs environnementaux du gouvernement local, les universités, le secteur privé et les ONG environnementales.
4. **Relier clairement toute composante environnementale de l'analyse du logement/des articles non alimentaires (SNFI) à l'analyse intersectorielle de la première partie de l'aperçu des besoins humanitaires ainsi qu'aux besoins recensés dans d'autres secteurs.** Ceci est particulièrement important pour de nombreuses questions environnementales essentielles qui sont presque toujours transversales (comme les déchets, l'énergie, la gestion des ressources naturelles, l'accès à la terre, le logement, le terrain et la propriété). Par exemple, s'il est mentionné dans la première partie que des rivalités autour des ressources naturelles dues aux changements climatiques exacerbent le conflit, tout lien potentiel ou toute influence que le programme de logement pourrait avoir sur ce point – et les liens avec d'autres secteurs – doivent être inclus dans le chapitre consacré au logement. *La demande potentielle de matériaux pour des logements pourrait par exemple exacerber une situation de pression sur les ressources naturelles déjà très forte, ce qui pourrait à son tour accroître les préoccupations en matière de protection et de violence fondée sur le genre.*
5. **Indiquer les lacunes et les limites environnementales sectorielles et intersectorielles**, ainsi que les plans pour les surmonter, en précisant quand et par qui. En raison de leur nature transversale, les questions environnementales peuvent souvent passer entre les « mailles du filet de la planification ».
6. **Si des besoins humanitaires liés à des questions environnementales sont identifiés, inclure des indicateurs environnementaux** dans les informations que le secteur recueillera, analysera et partagera régulièrement en vue d'un suivi intersectoriel commun (des indicateurs environnementaux spécifiques seront élaborés pour le prochain processus d'établissement de l'aperçu des besoins humanitaires).

## Définir le contexte et les besoins

1. **Inclure des informations environnementales lors de l'analyse des informations contextuelles sur les problèmes, les vulnérabilités et les risques préexistants recensés**, qui pourraient avoir des répercussions sur les conséquences humanitaires en matière de logement du choc et d'une crise en cours.
  - Consulter l'index de performance environnementale pour obtenir des données environnementales concernant le pays/la région avant la crise. <https://epi.yale.edu/>
2. **Identifier les principaux facteurs environnementaux sous-jacents de la crise qui devront être pris en compte lors de la planification de l'intervention relative au logement.** Il peut s'agir de la déforestation et de la dégradation des sols, de la dégradation des côtes et des écosystèmes des

zones humides, de la pollution de l'eau, de l'air et des sols (due par exemple à une mauvaise gestion des déchets, à l'émission de polluants, à l'agriculture intensive et à la salinisation des sols), des changements climatiques et de l'épuisement des ressources naturelles.

**3. Identifier les problèmes critiques liés à l'environnement et aux changements climatiques qui ont des conséquences humanitaires.** En voici quelques exemples :

- *L'exposition aux risques climatiques et environnementaux (par exemple, des personnes qui ont des besoins supplémentaires en matière de logement en raison de l'exposition à des risques).*
- *Les effets négatifs de la crise sur les ressources naturelles (par exemple, conflit/rivalités autour des ressources naturelles ; épuisement des ressources naturelles).*
- *Impact du changement climatique sur :*
  - *la situation météorologique et les risques climatiques (par exemple, des inondations plus graves) ;*
  - *les déplacements ;*
- *les liens entre protection/environnement (par exemple se prémunir contre la raréfaction des ressources naturelles).*

**4. Sur la base des problèmes critiques recensés, mettre en évidence les questions qui doivent être intégrées dans la planification de l'intervention et les raisons pour lesquelles elles sont nécessaires, par exemple :**

- *l'adaptation aux changements climatiques (par exemple, pour arrêter le cycle des déplacements) ;*
- *la réduction des risques de catastrophe (RRC) (par exemple en raison de catastrophes récurrentes telles que des inondations exacerbées par les changements climatiques) ;*
- *l'amélioration des logements pour une meilleure protection contre les conditions météorologiques (par exemple, logements exposés au risque d'inondation pendant la saison des pluies ; nécessité d'une isolation contre le froid/la chaleur/d'une adaptation à l'hiver) ;*
- *des solutions de logement durables sur le plan environnemental (par exemple, avec des matériaux d'origine durable) ;*
- *la gestion des ressources naturelles (par exemple, reconstitution des ressources naturelles pour la construction de logements) ;*
- *les liens entre logement, terrain et propriété et l'environnement (par exemple, une utilisation contestée des terres et une gestion des ressources naturelles qui peuvent être à l'origine de conflits).*

**5. Anticiper la manière dont les conditions environnementales peuvent évoluer dans le temps et dont ces changements peuvent affecter les opérations ou les besoins d'un programme de logement.** Par exemple, s'attend-on à ce que l'intervention entraîne une augmentation de la pression exercée sur les ressources naturelles ?

- 6. Identifier tout problème environnemental majeur antérieur à la crise ayant un effet négatif sur la situation des communautés touchées en matière de logement.** Prendre en considération :
- *Les implications de ces problèmes environnementaux en termes de genre et d'inclusion et en quoi les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les groupes exclus et vulnérables sont affectés différemment.*
  - *Les implications géographiques du contexte humanitaire, par exemple quels écosystèmes ou zones protégées sont touchés et comment ?*
  - *L'accès aux ressources naturelles et leur disponibilité.*
- 7. Inclure les risques environnementaux dans l'analyse des risques et des vulnérabilités.** Tenir compte des risques liés à l'environnement (par exemple, les risques naturels) et des risques pour l'environnement (par exemple, les effets environnementaux des activités de l'intervention humanitaire). Les risques connus ou anticipés liés à l'environnement peuvent inclure :
- *la dégradation de l'environnement ;*
  - *la pollution, y compris la contamination chimique, les déchets et la pollution industrielle, et les infrastructures essentielles telles que les sites d'approvisionnement en eau ou en énergie qui contiennent des matières dangereuses/toxiques ;*
  - *les risques naturels ;*
  - *les risques technologiques et industriels ;*
  - *les débris et les déchets générés par la crise, qui peuvent présenter des risques pour la santé publique et entraver les activités de secours ou de relèvement, par exemple l'amiante dans les débris des logements ;*
  - *des taux d'extraction des ressources naturelles insoutenables pour les matériaux des logements (y compris les effets prévus de l'intervention sur ce point) ;*
  - *la forte dépendance de la communauté locale à l'égard de l'extraction des ressources naturelles ;*
  - *les changements climatiques (augmentation des risques) ;*
  - *les risques liés aux effets environnementaux des activités du programme humanitaire de logement (par exemple, déforestation pour le bois, épuisement de l'eau pour la production de briques, extraction de sable de rivière pour le béton).*
- 8. Tenir compte des liens entre environnement, risques et vulnérabilités :** L'endroit où se trouvent les personnes touchées est-il exposé à des risques immédiats (inondations, glissements de terrain, décharges municipales, zones minières, stockage industriel, contamination, pollution) ? Quels sont ces risques ? Qui est touché, où et de quelle manière ? Quels groupes de personnes sont les plus touchés ? Quelles seront les répercussions sur l'emplacement des logements et des zones d'établissement humain ?
- 9. Analyser les liens entre les facteurs environnementaux et la protection liés au programme de logement.** Examiner comment les risques liés à la protection sont causés ou exacerbés par les problèmes environnementaux. Par exemple :

- a. *Les communautés peuvent avoir une autosuffisance faible en raison de la dégradation de l'environnement. Cela peut comprendre la vulnérabilité des groupes socialement exclus et vulnérables, qui peuvent avoir un accès compromis à des ressources rares telles que l'eau potable ou l'énergie.*
- b. *En raison de la crise, les femmes et les enfants pourraient devoir parcourir de plus grandes distances pour aller chercher du bois de chauffage ou de l'eau, ce qui augmenterait le risque d'exposition de ces groupes. Cette situation peut être exacerbée par la déforestation engendrée par un besoin accru de ressources pour le logement/l'énergie ou par une utilisation excessive des ressources en eau.*
- c. *Des normes sociales discriminatoires peuvent couper certains groupes de l'accès à l'information ou les exclure des processus décisionnels, ce qui peut compromettre leur accès aux services environnementaux.*

**10. Examiner si la satisfaction des besoins de base se fait d'une manière qui pourrait gravement épuiser les ressources essentielles durant l'intervention humanitaire : définir la disponibilité des ressources tout au long de l'intervention initiale et de la période de relèvement constitue une composante importante d'une réduction optimale des effets environnementaux des catastrophes.** Une utilisation excessive affectera l'approvisionnement futur et la qualité de la ressource. Une ressource peut permettre de répondre aux besoins de base à un moment donné de l'intervention, mais les besoins ne seront plus satisfaits au fur et à mesure que la ressource s'épuisera. Cela peut poser des problèmes lors de l'intervention et entraîner des dommages environnementaux qui auraient pu être évités. Lorsque les besoins essentiels ne sont pas satisfaits, les efforts déployés pour les couvrir peuvent entraîner des dommages environnementaux. Ces effets peuvent être directs (par exemple, couper du bois pour la cuisine ou les matériaux de logement) ou indirects (par exemple, couper et vendre du bois pour acheter de l'eau).

**11. Mécanismes d'adaptation :** Prendre en considération :

- *Comment l'accès des populations aux ressources naturelles (par exemple l'eau, les ressources forestières et les terres agricoles) permettant de se procurer le combustible, la nourriture, les moyens de subsistance et le logement a-t-il été affecté ?*
- *Le taux d'utilisation des ressources naturelles est-il soutenable (épuisement ou reconstitution) ? Les programmes humanitaires contribuent-ils à l'épuisement des ressources ou favorisent-ils leur reconstitution ?*

**7. Examiner comment les conditions environnementales peuvent avoir une incidence sur la santé physique et mentale des populations touchées.** Par exemple, pression accrue sur les ressources naturelles, préoccupations en matière de protection concernant l'accès aux ressources pour le logement, etc.

## Contacts et ressources

- **Équipe de soutien Environnement du Groupe sectoriel du logement :**  
[EnvironmentOperations@sheltercluster.org](mailto:EnvironmentOperations@sheltercluster.org)
- **Communauté de pratiques sur l'environnement du Groupe sectoriel du logement (ECOP)** Pour plus de ressources, voir : <https://sheltercluster.org/community-practice/environment-community-practice>. Contacter la communauté de pratiques du logement par l'intermédiaire des coprésidents : [Anita.VanBreda@WWFUS.ORG](mailto:Anita.VanBreda@WWFUS.ORG) et [havedisastercallkelly@gmail.com](mailto:havedisastercallkelly@gmail.com)
- L'outil VEHA (Virtual Environmental and Humanitarian Adviser, conseiller environnemental et humanitaire virtuel) : une ressource en ligne pour les praticiens et les professionnels travaillant dans les équipes d'intervention, de planification et de gestion. Il comprend deux volets : les orientations relatives à la planification sectorielle visant à aligner la conception de la stratégie du projet sur le plan environnemental et les orientations relatives à la mise en œuvre sur le terrain pour la conception et l'exécution d'activités humanitaires sur le terrain.  
<https://ehaconnect.org/veha-tool/>
- **Liste de contrôle du Groupe sectoriel du logement** Pour une liste complète des questions environnementales à prendre en considération dans un programme de logement, veuillez consulter la liste de contrôle relative à l'identification des considérations environnementales essentielles dans la sélection, la construction, la gestion et le démantèlement d'un site de logement ([checklist on Identifying Critical Environmental Considerations in Shelter Site Selection, Construction, Management and Decommissioning](#)) du Groupe sectoriel du logement.
- **Le Manuel Sphère** : la Charte humanitaire et les normes minimales pour les interventions humanitaires comportent une norme spécifique consacrée à la pérennité environnementale dans les programmes de logement et d'établissements humains (norme 7)  
<https://www.spherestandards.org/handbook-2018/>
- **EHA Connect** : une boîte à outils réunissant les communautés humanitaires et environnementales pour favoriser une gestion des catastrophes respectueuse de l'environnement. Les orientations sont classées par thème/groupe sectoriel/secteur et par phase de cycle du programme, avec notamment une section sur le logement :  
<https://ehaconnect.org/clusters/shelter-and-settlements/>